



UTP

Union des Transports
Publics et ferroviaires

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



UNE FÉDÉRATION
PROFESSIONNELLE
AU SERVICE
DE SES ADHÉRENTS

**OEUVRER POUR
UNE MOBILITÉ
DURABLE**

**DÉCRYPTER
LE MARCHÉ**

**DÉVELOPPER
L'ATTRACTIVITÉ DU SECTEUR**

**REPRÉSENTER
ET PORTER LES MESSAGES**

**PROMOUVOIR
LE DIALOGUE SOCIAL**

**ETRE AU SERVICE
DE NOS ADHÉRENTS**





● SOMMAIRE

I L'UTP, la fédération du transport public et ferroviaire P.06

Édito 08
Adhérents 10
Gouvernance 14

II Un an au service de la mobilité durable P.16

Une fédération mobilisée au quotidien 18

III Construire ensemble P.32

Affaires sociales ferroviaires 34
Affaires sociales transport urbain 36
Commission Economie et Mobilité 38
Commission Affaires Publiques 40
Commission Nouvelles Mobilités, Villes de Demain 42
Commission Sécurité et Lutte contre la fraude 44
Commission Système Ferroviaire 46
Commission Techniques, Exploitation
et Développement Durable 48

IV Résultats financiers P.50

Résultats financiers 52
Rapport du commissaire aux comptes 54

V Perception et rayonnement 58

Enquête de satisfaction 60
Equipe UTP 62



0000123456789
24 7/11

L'UTP, LA FÉDÉRATION DU TRANSPORT PUBLIC ET FERROVIAIRE

« J'ai la conviction que la mobilité et les transports collectifs sont indispensables à notre société »

■ MARIE-ANGE DEBON
Présidente de l'UTP



Que reprenez-vous de l'année 2023 ?

L'année 2023 marque d'abord la fin de la parenthèse « Covid » et des conséquences de la pandémie sur nos transports publics. Les chiffres de fréquentation indiquent que les Français ont retrouvé confiance en leurs transports publics, c'est une bonne nouvelle. Le succès de la coupe du monde de rugby en est une autre. Les transports publics ont été au cœur de cet événement très attendu avant les jeux olympiques et paralympiques et nos personnels ont été pleinement mobilisés, je leur exprime ici ma gratitude. Mais le contexte international reste tendu et la guerre en Ukraine, entre autres, a des conséquences dommageables sur notre économie. Les transports publics et ferroviaires ont notamment été contraints par une augmentation des prix du gaz et de l'électricité en 2022 et qui perdure en 2023. A ces instabilités géopolitiques s'ajoute une tension sur le territoire national, incarnée par les violences en marge du mouvement social contre la réforme des retraites, ou par

les émeutes de juin, au cours desquelles nos conducteurs ont été touchés et des bus ont été brûlés.

Enfin, des événements climatiques ont frappé l'hexagone. Ces épisodes nous montrent le cap à suivre, celui d'une société déterminée à lutter contre le changement climatique et résolument engagée dans la décarbonation.

Dans ce contexte, **j'ai la conviction que la mobilité et les transports collectifs sont indispensables à notre société.** Indispensables aussi à notre économie : **ils génèrent 260 000 emplois directs et au-delà du 1% de PIB qu'ils représentent,** ils sont essentiels aux autres secteurs économiques pour lesquels ils véhiculent collaborateurs, clients et fournisseurs. **Indispensables à l'inclusion de tous dans la société :** ils permettent à chacun de se déplacer à un coût bien inférieur à celui de la voiture. **Indispensables à notre planète : le transport ferroviaire est responsable de 0,1%, et les bus et cars de 0,8% des émissions de gaz à effet de serre en France,** alors que les transports, dans leur ensemble, représentent 30% des émissions.

Qu'attendez-vous de l'année 2024 ?

D'abord, posons le contexte : 74% des utilisateurs de voiture considèrent qu'une offre de transport insuffisante est le premier frein du recours aux transports publics. Notre observatoire de la mobilité nous le dit clairement : seul un choc d'offre de nos transports publics incitera ceux qui le peuvent à les emprunter davantage.

Les bus, tramways, métros, trains de voyageurs et de fret sont en effet essentiels à la mobilité quotidienne des citoyens et des marchandises, et à la lutte contre le dérèglement climatique. **Confronté à une double transition écologique et numérique, le secteur connaît des perspectives de croissance et de développement qui le placent au cœur des enjeux de modernisation et de décarbonation de notre économie.**

Mais les employeurs font face à des difficultés structurelles sur le front de l'emploi.

C'est la raison pour laquelle, **dans le cadre de France 2030, l'UTP porte un grand projet sur l'orientation, les compétences**

et la formation, réunissant un collectif de 27 partenaires (entreprises adhérentes, OPCO, établissements d'enseignement scolaire et supérieur, organismes de formation, collectivités territoriales...) pour répondre à un double enjeu : attirer des candidats et rénover l'appareil de formation. L'objectif est d'intégrer durablement les personnels au sein des entreprises, mieux les qualifier vers les métiers en tension (en particulier la conduite et la maintenance), mais aussi de proposer des actions de formations, initiales et continues, pour accompagner le besoin d'évolution des compétences dans nos métiers.

Le recrutement de conducteurs, de mainteneurs, de régulateurs, d'agents de sécurité entre autres, est indispensable au choc d'offre attendu et avec ce projet majeur, nous serons en ordre de marche pour recruter les 100 000 personnes dont nous aurons besoin à l'horizon 2030.

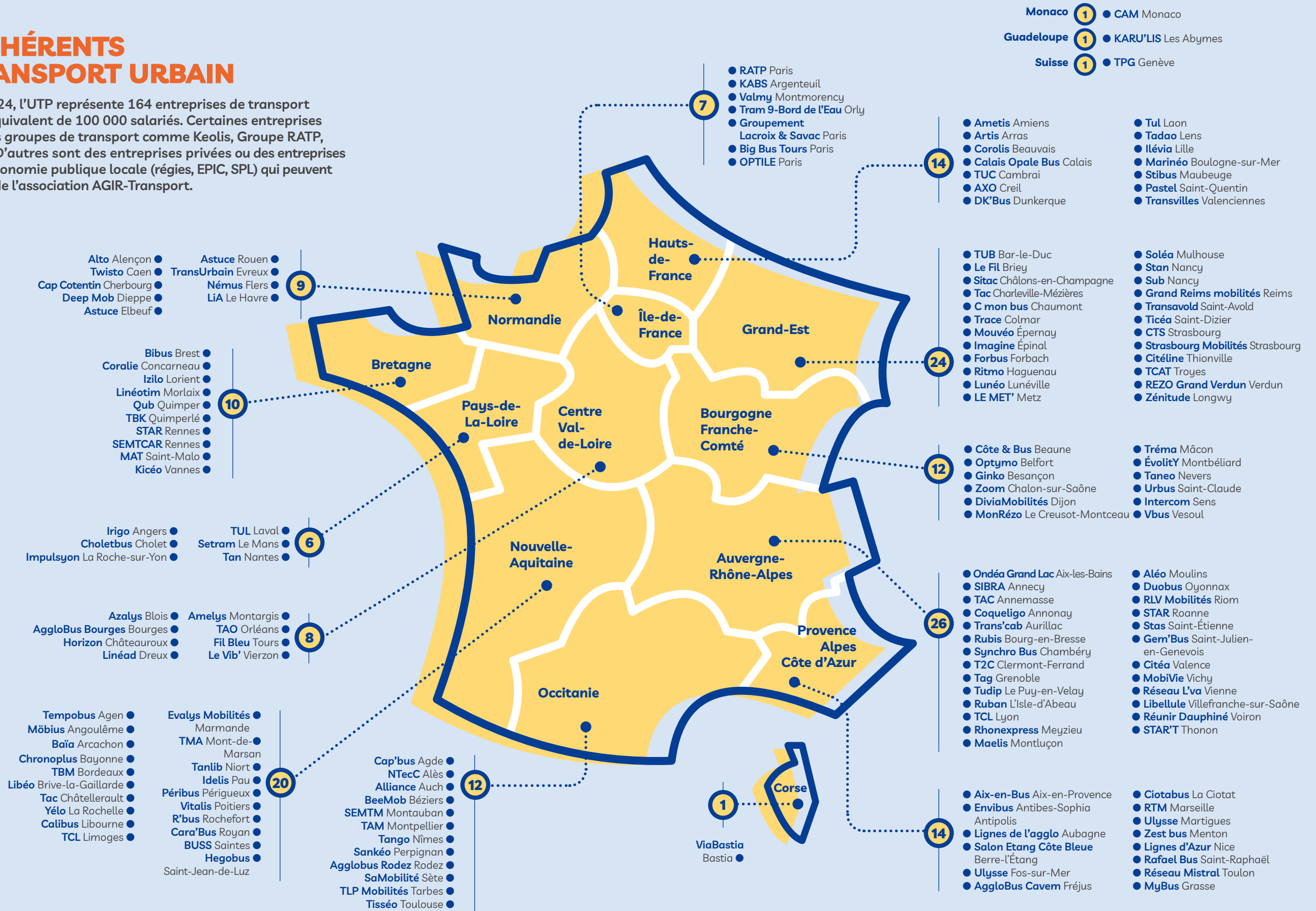
Ce projet va de pair avec **un dialogue social de bonne qualité, permettant de trouver des accords structurants dans nos deux branches.** L'UTP sera attentive à la poursuite de négociations notamment sur la refonte des classifications dans le transport urbain et dans la branche ferroviaire, sur l'inaptitude des conducteurs, en vue de trouver un accord en 2024.

En parallèle, nous faisons de la **lutte contre la fraude un enjeu majeur,** qui représente une perte d'environ 700 millions d'euros par an et qui participe au sentiment d'insécurité et d'injustice. Après plusieurs années de blocage, nous sommes confiants pour qu'aboutisse rapidement - avec le ministère des Transports et l'Imprimerie Nationale - un dispositif qui permettra d'adresser les amendes à la bonne adresse des contrevenants.

2024 est enfin l'année de l'European Mobility Expo organisé exceptionnellement à Strasbourg du 1er au 3 octobre 2024 avec le GART et le GIE Objectif Transport Public. Ce salon sera l'occasion de réunir toute la profession des transports urbains et ferroviaires au cœur de l'Europe pour confronter les idées et différents points de vue, français et européens, et de découvrir les dernières innovations dans le cadre de cette manifestation qui rassemble toute la filière de la mobilité.

LES ADHÉRENTS DU TRANSPORT URBAIN

Au 1^{er} mars 2024, l'UTP représente 164 entreprises de transport urbain, soit l'équivalent de 100 000 salariés. Certaines entreprises sont liées à des groupes de transport comme Keolis, Groupe RATP, Transdev, etc. D'autres sont des entreprises privées ou des entreprises relevant de l'économie publique locale (régies, EPIC, SPL) qui peuvent être membres de l'association AGIR-Transport.



LES ADHÉRENTS DU FERROVIAIRE

L'UTP fédère une trentaine d'entreprises ferroviaires, de voyageurs, de fret, des gestionnaires d'infrastructure et de gares, soit l'équivalent de 160 000 salariés en France.

Entreprises ferroviaires de voyageurs

- Arriva
- Compagnie du Blanc Argent
- Eurostar Group
- Groupe RATP
- Keolis
- Le Train
- Objectif OFP
- Railcoop
- RTM
- RRT PACA
- Groupe SNCF
- SNCF Voyageurs
- Transdev
- Trenitalia France
- Unecto
- THI Factory

Entreprises ferroviaires de fret

- CargoBeamer AG
- DB Cargo France
- Captrain France
- Europorte (Groupe Getlink)
- Fret SNCF
- SBB Cargo international

Entreprises de gestion et de maintenance des infrastructures

- SNCF Réseau
- LISEA
- MESEA
- Colas Rail
- Transdev Rail
- Transkeo

Gestionnaire de gares

- SNCF Gares & Connexions

Les membres associés et partenaires

Toutes les entreprises qui concourent à la mobilité durable peuvent rejoindre l'UTP en tant que membre associé ou partenaire. A ce jour 31 entreprises sont membre associé de l'UTP.

- AFTRAL
- ALSTOM
- BYD France
- CAF France
- CFL CARGO
- Daimler Buses France
- Deloitte Conseil
- Enterprise Mobility (partenaire)
- Egis
- Flowbird SAS
- FRANCE MOBILITÉ BIOGAZ
- G7
- Hanover France SAS
- Hess-AG
- HEXIS S.A.
- Ingenico Group
- Irizar e-mobility
- Iveco Group
- Kuba
- L2B Ingénierie
- MAN Truck & Bus France
- Matawan
- Métrobus
- POMA
- Safra
- Scania France SAS
- SCAT
- Siemens Mobility France
- Systra France
- Voith Turbo
- Volvo Bus France



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs représentent les entreprises adhérentes à l'UTP.

Marie-Ange DEBON
Présidente de l'UTP
Présidente du directoire
du **Groupe Keolis**



Florence SAUTEJEAU
Déléguée générale
de l'UTP



Marie-Claude DUPUIS
Direction Stratégie et Ville
Durable, Membre du Comex
du **Groupe RATP**
Vice-présidente de l'UTP



Marc DELAYER
Directeur général
des Transports
Publics du Choletais
AGIR Transport
Vice-président de l'UTP



Christophe FANICHET
Président-Directeur général
de **SNCF Voyageurs**
Vice-président de l'UTP



Thierry MALLET
Président Directeur général
du **Groupe Transdev**
Vice-président de l'UTP



Jean AGULHON
Directeur général
adjoint, directeur
du département
Gestion et Innovation
sociales, directeur
des Ressources
humaines,
Groupe RATP



Annelise AVRIL
Directrice Générale
France, Grands Réseaux
Urbains, **Groupe Keolis**



Hervé BECCARIA
Directeur général de la
Régie des transports
métropolitains (RTM),
AGIR Transport



Philippe BRU
Directeur des ressources
humaines, **Groupe SNCF**



David CRONENBERGER
Directeur général de
la Régie des transports
communautaires
rochelais,
AGIR Transport



Frédéric DELORME
Président de **Fret SNCF**
et de **Rail Logistics**
Europe



Raphaël DOUTREBENTE
Président d'**Europorte**



Alexandre GALLO
Président-Directeur gé-
néral, **DB Cargo France**



Caroline GONIN
Directrice des Ressources
humaines et de la RSE,
Groupe Transdev



Édouard HENAUT
Directeur général France
Groupe Transdev



Lydie JALLIER
Directrice des
Ressources Humaines,
Groupe Keolis



Patrice LOVISA
Directeur
du département
réseau de surface,
Groupe RATP



Clément MICHEL
Directeur Général
France, Ile-de-France
et Territoires,
Groupe Keolis



Bénédicte NEUMAGER
Directrice Réseaux
et Territoires,
Groupe Transdev



Lucile QUESSART
Directrice des
Ressources Humaines
et de la transformation
de **SNCF Voyageurs**



Alain QUINET
Directeur général
exécutif Stratégie
et Affaires corporate,
SNCF Réseau



Serge REYNAUD
Directeur France
Suisse, **RATP DEV**



Claude STEINMETZ
Directeur ferroviaire
France,
Groupe Transdev



UN AN AU SERVICE DE LA MOBILITÉ DURABLE

MAI

JUIN

4 mai



Announce de la réforme des lycées professionnels

La présidente de l'UTP Marie-Ange Debon était présente pour l'annonce de la réforme des lycées professionnels par le Président de la République et la ministre chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels Carole Grandjean.



11 mai

Forum de l'alternance pour Futur en Train

Lancement d'une campagne sur les réseaux sociaux pour promouvoir les métiers du ferroviaire auprès des jeunes.

11 mai



GUIDE CONTRE LES ATTEINTES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LES TRANSPORTS.

L'UTP présente son guide à l'occasion de la première réunion du Comité d'action contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles dans les transports, initié par Isabelle Lonvis-Rome, ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, et Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports.

Il valorise une série d'initiatives mises en place par les opérateurs adhérents à l'UTP.

24 mai

Le Gouvernement dévoile son plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre

La Première ministre Elisabeth Borne présente le plan d'action visant à réduire de 55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. Pour les transports, premier poste d'émissions, les deux principaux leviers sont l'électrification du parc automobile et le report vers d'autres modes de transport. L'UTP réagit et rappelle que le report modal vers les transports publics, qui représentent aujourd'hui 10% des trajets, permettrait une réduction des émissions de 6Mt CO2e.

-55%

de réduction des gaz à effet de serre

5 juin

Semaine des métiers du transport et de la logistique

Événement organisé par Pôle Emploi, l'UTP est partenaire de la manifestation pour promouvoir les métiers des transports urbains et ferroviaires.

Sommet international de l'UITP à Barcelone

L'UTP, intervient au sommet de l'UITP pour rappeler que la priorité reste une augmentation massive de l'offre de transports publics urbains et ferroviaires, en présence de Karima Delli, présidente de la Commission Transports du Parlement européen.

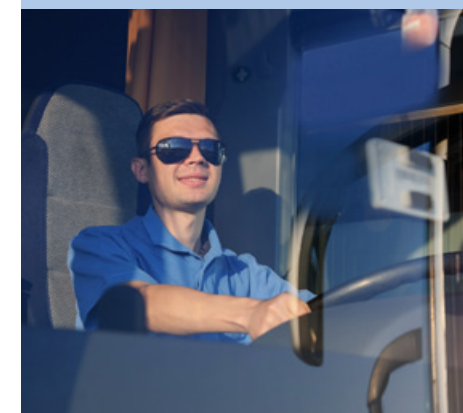
12 juin

ACCORD SUR LA REVALORISATION DES MINIMA DANS LE TRANSPORT URBAIN

Transport urbain : l'UTP avec quatre organisations syndicales représentant 64,16% des salariés de la branche, signent un accord revalorisant les minima de branche à hauteur de 5,2%.

5,2%

de revalorisation des minima de branche



JUILLET

13 juin

Lettre commune pour le projet de règlement CO2

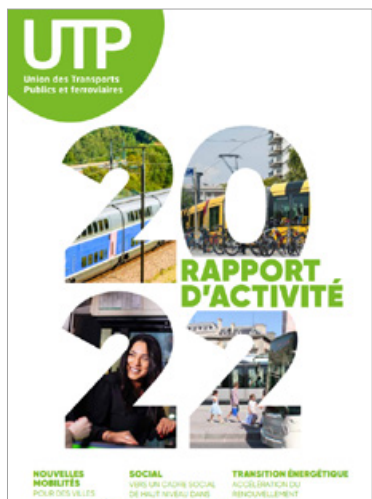
L'UTP, le GART et la PFA, écrivent à la Première ministre Elisabeth Borne pour l'alerter sur l'objectif européen d'acquisition de 100 % de bus propres à partir de 2030. Les opérateurs sont plus que jamais engagés aux côtés des collectivités territoriales pour concilier transition énergétique des flottes de bus et accroissement de l'offre de transport.

15 juin

Réélection de Marie-Ange Debon à la présidence de l'UTP

A l'occasion de l'assemblée générale de l'UTP, le conseil d'administration est renouvelé avec ses 24 membres.

Le rapport d'activité 2022-2023 de l'UTP est présenté.



21 juin



Présentation des diagnostics emploi formation

Sur le campus d'Orly de l'école LEA-CFI de la CCI Paris Île de France, l'UTP présente les diagnostics Emploi et Formation pour les transports publics urbains et les transports ferroviaires : une cartographie précise de la situation actuelle et des besoins réalisée grâce au financement de France 2030.

27 juin



Table-ronde Mobilités du salon de l'Association des Maires d'Île-de-France

Marie-Ange Debon, présidente de l'UTP, intervient à la session « Mobilités » du salon AMIF avec Laurent Probst, directeur général d'Île-de-France Mobilités. Elle évoque la mobilisation collective inédite des opérateurs pour attirer et former des candidats de tous âges vers les métiers des transports urbains et ferroviaires.

27 juin

Première étape du Bus Tour #FaitesBougerLesLignes à Mulhouse

Première étape du Bus Tour à Mulhouse chez Soléa Transdev. Dans le cadre de la campagne de valorisation des métiers « Faites Bouger Les Lignes », l'UTP donne le coup d'envoi des Bus Tour pour faire découvrir les métiers de la mobilité, susciter des vocations, et faire connaître les opportunités d'emploi au niveau local.

Au programme : job dating avec les entreprises du territoire, simulateur de conduite, rencontre avec des conseillers formations...

25 juillet

Séminaire interne

Après une visite technique du réseau Transdev de Rouen toute l'équipe de l'UTP se réunit dans un cadre convivial pour travailler sur le positionnement de l'organisation professionnelle et les nouveaux services qu'elle pourrait offrir à ses adhérents.

AOÛT

26 juillet



Nouvelle rencontre avec le ministre Clément Beaune

La présidente de l'UTP, Marie-Ange Debon, rencontre Clément Beaune, ministre chargé des Transports pour évoquer la nécessité de développer les transports urbains et ferroviaires afin d'atteindre les objectifs de décarbonation. Choc d'offre, véhicules propres, régénération des infrastructures, soutien au fret, lutte contre la fraude sont à l'ordre du jour de ce rendez-vous.

23 août



Plan d'action Transport scolaire

Dans le cadre du Plan d'action Transport scolaire, Marie-Ange Debon expose à Clément Beaune, ministre chargé des Transports, Olivier Dussopt, ministre du Travail et Prisca Thévenot, secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse, les actions de l'UTP pour l'attractivité des métiers, et insiste sur l'importance de réduire les délais de délivrance des permis de conduire.

14-16 septembre

WORLDSKILLS 2023

Du 14 au 16 septembre à Lyon, l'UTP est présente aux Worldskills France pour faire connaître les métiers de demain des transports urbains et ferroviaires.



- Un challenge bus & car en partenariat avec l'AFTRAL : 11 conducteurs s'affrontent pour gagner le titre du meilleur conducteur.
- Des interventions d'ambassadeurs métiers sur le stand UTP et sur le plateau média du salon pour présenter aux jeunes les métiers du secteur.

Décentralisation du conseil d'administration pour son séminaire stratégique.

Un temps d'échange sur le financement des transports publics a eu lieu avec le ministre des Transports Clément Beaune, et sur l'emploi et la formation avec Carole Grandjean, ministre chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels. L'UTP a également reçu Patrick Martin, nouvellement élu Président du MEDEF et un message de Bruno Bonnell, Secrétaire Général Pour l'Investissement FRANCE 2030.



19 septembre

Intervention du sénateur Philippe Tabarot à l'UTP

L'occasion d'échanger avec les adhérents sur les projets de loi à venir (Finances, sûreté...)

22 septembre

Rentrée du transport public

Un temps fort organisé par le GIE Transport public pour valoriser le secteur, les métiers et les réseaux sur une semaine, partout en France, avec notamment une série de podcasts : « Avancer ensemble ! La minute info du transport public ».



28 septembre

L'UTP intègre la gouvernance de l'école d'ingénieurs CESI

Pour mieux faire connaître les métiers des transports publics et ferroviaires en adéquation avec les enjeux d'innovation liés aux mobilités.



CESI
ÉCOLE D'INGÉNIEURS

3 octobre



CONFÉRENCE DE PRESSE ANNUELLE DE L'UTP

Un événement qui a permis de présenter les attentes du secteur dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2024, ainsi que l'observatoire de l'UTP. 50 personnes ont assisté à cette conférence dont 23 journalistes.

L'Observatoire des mobilités est un sondage réalisé avec l'IFOP auprès de 4 000 personnes qui permet de décrypter les habitudes de déplacements des Français. En 2023, l'UTP s'est penchée sur les ressorts du report modal avec les questions suivantes : comment se construit le choix entre voiture et transports collectifs ? Quels sont les critères déterminants ou au contraire les freins à l'usage des transports ? Quels sont les leviers d'action selon différents scénarios et situations des personnes ?

4 octobre

Colloque de l'AFRA

Florence Sautejeau, déléguée générale de l'UTP, intervient sur le thème de l'attractivité des métiers dans le secteur ferroviaire. Deux axes à retenir : jouer collectif, et construire une offre de formation complète.

4-6 octobre

Urban Mobility Days à Séville

Participation de l'UTP à cette conférence organisée sous la tutelle de la Commission européenne pour échanger avec ses partenaires européens sur les enjeux de la mobilité durable.

9 octobre

Conférence internationale « Tarification et demande dans le transport public local »

Un événement organisé par l'association italienne des transports publics, AssTRA à Caserte en Italie.

L'occasion pour les deux fédérations d'échanger sur leurs priorités.

11 octobre

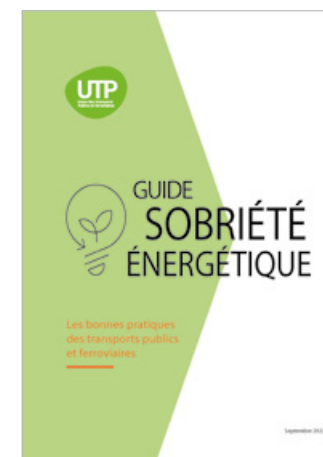
Concours écoconduite de bus organisé par Annonay Rhône Agglo.

14 candidats viennent de toute la France pour ce concours organisé dans le cadre de la Fête du bus d'Annonay sponsorisé par l'UTP.

16 octobre

Guide de la sobriété énergétique dans les transports

Report modal, écoconduite, circulation des trains de fret la nuit... L'UTP recense dans ce guide, toutes les bonnes pratiques des opérateurs pour réduire la consommation d'énergie. Il est remis au ministre des Transports.



17-19 octobre

RENCONTRES NATIONALES DU TRANSPORT PUBLIC À CLERMONT-FERRAND

Tous les acteurs de la mobilité durable se sont réunis à cette occasion : opérateurs, constructeurs, bureaux d'études, start-up, régions...

200 exposants
8000 visiteurs



En marge de ce salon, un congrès permet à toute la profession d'échanger avec les dirigeants et experts du secteur : 8 tables rondes, 51 intervenants, une plénière avec le ministre des Transports Clément Beaune, Louis Nègre, président du GART et Marie-Ange Debon, présidente de l'UTP, mais aussi des prises de parole inspirantes : celle de François Gemenne, expert et membre du GIEC, ou encore de Julien Pierre, ancien rugbyman et créateur du label environnemental international fair play for the planet. Plus de 750 congressistes assistent à ces interventions.

NOVEMBRE

27 octobre



Visite du réseau Tisseo de Toulouse

Rencontre avec les équipes, présentation de la future ligne C du métro toulousain, visite du centre opérationnel et du téléphérique pour une délégation de l'UTP.

28 octobre

Coupe du Monde de rugby

Les opérateurs de transport public et leurs salariés ont été pleinement mobilisés pour transporter les sélections nationales et tous les supporters en toute sécurité pour vivre des moments inoubliables.

8 novembre



Florence Sautejeau échange dans le cadre du PLF avec Marie-Claire Carrère-Gée et Hervé Maurey, rapporteurs spéciaux de la mission Ecologie en Commission des finances du Sénat.

Charles-Eric Lemaigen élu président du GIE Objectif Transport public

Charles-Eric Lemaigen, vice-président de la métropole d'Orléans et 2e vice-président du GART, est élu président du GIE Objectif Transport Public pour un mandat de deux ans. Il succède à Marc Delayer, membre du CA de l'UTP, après 2 années d'engagement et de réussites.

15 novembre

Adoption de l'amendement sur la prise en charge des abonnements de transport à hauteur de 75%

L'Assemblée nationale adopte un amendement au PLF qui permet de reconduire pour un an la prise en charge facultative des abonnements de transport par les employeurs jusqu'à 75%.



21 novembre

L'UTP au salon des maires et des Collectivités locales

A cette occasion, l'UTP signe deux partenariats :

- Le renouvellement d'une charte avec SNCF Réseau pour assurer la sécurité aux passages à niveau
- La signature d'une convention avec le CEREMA pour consolider une collaboration historique au service de la mobilité durable (cars express, France 2030, mobilité des séniors...).

Futur en train au salon "Nouvelle vie Professionnelle"

Lancement en parallèle d'une campagne sur LinkedIn pour atteindre des personnes venant de secteurs très éloignés des métiers du ferroviaire.



24 octobre

Intervention d'Antoine Comte-Bellot

Intervention à l'UTP du Directeur de projet Décarbonation au Secrétariat Général à la Planification Écologique pour évoquer le rôle fondamental du report modal afin de réduire les émissions de CO2.



24 novembre



L'UTP partenaire du Gouvernement pour la campagne "Levons les yeux"

L'UTP s'associe à la campagne de sensibilisation du Gouvernement « Levons les yeux », en faisant de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans les transports une priorité.

27 novembre

Une délégation japonaise à l'UTP

L'UTP est heureuse d'accueillir une délégation japonaise pour échanger sur les enjeux et défis communs et notamment la promotion du transport public et l'attractivité des métiers.

28 novembre

Rencontre sur le Fret Ferroviaire

Florence Sautejeau intervient à la Rencontre Fret Ferroviaire du Futur d'Objectif OFP sur le sujet de la formation professionnelle. L'UTP souhaite notamment s'appuyer sur la réforme du lycée professionnel, dans le cadre du projet France 2030.

30 novembre



Deuxième étape du Bus Tour #FaitesBougerLesLignes à Nice.

250 personnes sont venues à la rencontre des recruteurs (réseaux de transport de Nice, Menton et Antibes), organismes de formation, et partenaires « emploi & formation » de la région.

Au-delà des recrutements, le public a pu bénéficier de témoignages de professionnels, d'informations sur les métiers du secteur du transport urbain, des dispositifs d'accès aux formations et d'un espace de simulation de conduite.



DÉCEMBRE

6 décembre

NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE DANS LA BRANCHE FERROVIAIRE : REVALORISATION DES MINIMA

L'UTP et les partenaires sociaux signent un avenant à l'accord relatif aux classifications et rémunérations dans la branche ferroviaire : les minima de branche sont revalorisés d'au moins 3%.

8 décembre



L'UTP visite le réseau de Rouen

Une délégation UTP se rend à Rouen pour visiter le réseau Astuce – Transdev. Une visite instructive du dépôt bus à l'épreuve de la transition énergétique (électricité et hydrogène) et de la recomposition du réseau.

11 décembre



Policy Board de l'UTP à Rio de Janeiro

L'UTP a pu échanger avec des opérateurs, des Autorités organisatrices de la mobilité, et industriels de pays du monde entier, au sujet des défis communs à relever : l'attractivité des métiers, l'adaptation des outils de formation, la digitalisation, la transition énergétique des flottes et le modèle économique au service d'un choc d'offres.

12 décembre

Contributions au futur Document de référence des gares

Les entreprises ferroviaires adhérentes de l'UTP ont pris part à la consultation organisée par SNCF Gares & Connexions pour exprimer leurs principales observations.

JANVIER

18 janvier



CÉRÉMONIE DES VŒUX DE L'UTP

400 personnes ont participé aux vœux 2024 de l'UTP. Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique a rappelé l'engagement et le soutien de l'Etat aux transports urbains et ferroviaires, et Marie-Ange Debon, Présidente de l'UTP, a formulé le vœu de la consolidation des transports publics et ferroviaires au service d'une trajectoire écologique et sociale en présence d'Antoine Pellion, Secrétaire général à la planification écologique.

FÉVRIER

6 février

Cérémonie de remise des prix des challenges de la mobilité GART UTP

Six réseaux de transports sont récompensés pour leurs actions en faveur de la mobilité durable.

12 février

Troisième étape du Bus Tour #FaitesBougerLesLignes à Rennes.

260 visiteurs viennent échanger avec les recruteurs des réseaux Keolis Rennes, Transdev Vannes, Fougères, Guingamp et Paimpol, réunis au couvent des Jacobins de Rennes. Plus de 130 opportunités d'emploi (CDI, CDD, et contrats en alternance) sont proposées, aboutissant à 175 entretiens réalisés et 70 participants aux sessions d'information collective.

16 février

PARUTION DU MANIFESTE DE L'UTP À L'ATTENTION DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES

A quelques mois des élections européennes, l'UTP publie une série de 12 mesures concrètes pour transformer durablement la mobilité de demain.

Une délégation de l'UTP se rend à Bruxelles pour présenter son Manifeste à la présidence belge du Conseil de l'UE. Il sera également présenté aux candidats.



MARS

5 mars

L'UTP participe au salon « Talents for the planet » afin de promouvoir les métiers vertueux des transports urbains et ferroviaires.

11 mars

Rencontre avec le ministre des Transports Patrice Vergriete

Marie-Ange Debon, présidente de l'UTP, et Florence Sautejeau, déléguée générale, rencontrent le ministre des Transports Patrice Vergriete. L'occasion d'échanger autour des grands enjeux sociaux, environnementaux et financiers des transports publics urbains et ferroviaires.



14 mars

Les jeux recrutent !

Afin de préparer les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'UTP participe à cet événement de recrutement aux docks d'Aubervilliers pour présenter les métiers et formations des transports publics et ferroviaires.



20 mars

L'UTP publie l'étude Concurrence

Avec un périmètre plus élargi, la prise en compte de l'Île-de-France et des réseaux non-adhérents, l'UTP publie son étude concurrence, désormais bisannuelle. Sur 209 réseaux de transports analysés, 77% ont opté pour la gestion externalisée et 23% ont choisi la gestion directe.



CONSTRUIRE ENSEMBLE



COMMISSION

AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES

La branche ferroviaire est à un tournant de son histoire, les premiers transferts de personnels dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des services publics de transport ferroviaire de voyageurs sont imminents. Dans ce contexte, l'UTP poursuit son engagement de construction d'un cadre social commun ambitieux pour le secteur, socle indispensable pour l'élaboration des politiques sociales de chaque entreprise.



MEMBRES

CAPTRAIN FRANCE
Yazid OULTAF

DB CARGO FRANCE
Vincent DUFOUR
Jean-Yves LHOMME
Cathy PASQUINE

EUROPORTE
Virginie DUFRESNOY

EUROSTAR GROUP
Marion GAMONAL

FRET SNCF SAS
Caroline CHOQUET
GOUILLAT

Groupe RATP
Céline MARQUIS

MESEA
Nargarajen SOBRAYEN

OBJECTIF OFF
Philippe FRANCOIS

RAILCOOP
Sophie LE RALL

RATP DEV
Jean LAGRANGE

**Régie des Transports
Métropolitains (RTM)**
Sophie CAMOLLI
Allison MAURAND

RRT PACA
Nathalie BARBE

**SBB CARGO
INTERNATIONAL**
Laurence Spindler-
Freudenreich
Omar ZERKLY

**SNCF GARES
ET CONNEXIONS**
Christophe BRUCHET

SNCF RÉSEAU
Misoo YOON

SNCF
Sophia AGOUMI
Philippe BRU
Frédéric GUZY

SNCF VOYAGEURS
Lucile QUESSART

**THALYS INTERNATIONAL
- THI FACTORY**
Béatrice DEVEAUX
RAUMEL
Caroline DUPE

TRANSDEV
Marilyn BERTHOLOM
Caroline GONIN
Auréliе JABEUR
Benoît JUÉRY
Marion LARZUL
Marie MARION

**TRANSDEV
RAIL BRETAGNE**
Loïc LANNE

TRENITALIA FRANCE
Béatrice DE SAINT ANDRE

UTP
Géraldine ADAM
Mathieu DUFOUR
Yves DUFOUR
Ahlam KARAM
Florence SAUTEJEAU

Poursuite des travaux de négociation

Un nouvel avenant à l'accord « relatif aux classifications et rémunérations dans la branche ferroviaire » du 6 décembre 2021 portant revalorisation des salaires minima de branche a été signé le 6 décembre 2023 par les partenaires sociaux et permet une revalorisation de 3 % avec un talon de 900 € pour les premiers niveaux (porté à 950 € pour la seule classe 1) et la création d'un pallier d'ancienneté supplémentaire de 30 à 33 ans.

Proposé une première fois à signature en 2020, un nouveau projet d'accord relatif au dispositif de la « ProA » permettant aux salariés peu ou pas qualifiés de préparer, dans leur entreprise, une alternance afin d'accéder à une formation qualifiante et certifiante dans un objectif de promotion interne ou d'une reconversion professionnelle, a été mis à signature en décembre 2023. Signé par l'UNSA et la CFDT, le texte a finalement fait l'objet d'une opposition majoritaire de la CGT et de Sud-rail, ne pouvant donc pas entrer en vigueur. L'UTP regrette cette nouvelle opposition et tentera de réintroduire cette thématique importante lors de l'ouverture de la prochaine négociation plus large sur la formation professionnelle prévue à l'agenda social au 2ème trimestre 2024.

Enfin, et dans un contexte de projet de révision de la directive 2077/59/CE relative à la certification des conducteurs de trains, les partenaires sociaux ont démarré leurs travaux sur le sujet attendu de la prévention et l'accompagnement de l'inaptitude médicale sécurité.

Renforcement du cadre de la formation professionnelle des salariés

L'UTP a fortement investi le développement des compétences des salariés autour de deux principaux chantiers :

Sa candidature à l'AMI CMA « Compétences d'avenir » à France 2030

Dans le cadre de l'AMI CMA « Compétences d'avenir » de France 2030, l'UTP a réalisé deux diagnostics des besoins en compétences et en formation pour le secteur urbain et ferroviaire dont les résultats ont été présentés lors d'un évènement en juin 2023.

Ces travaux ont mis en évidence les impacts de la transition numérique et écologique sur les métiers et compétences du secteur et la nécessité de revoir l'appareil de formation de la branche. Dans la continuité, des travaux de réponse au deuxième volet de l'AMI CMA ont été engagés dès la fin août, un consortium de 29 partenaires a été constitué pour construire le projet Transformers 2024-2027 estimé à 15 millions d'euros. Ce projet structurant qui couvre les périmètres interurbain, urbain et ferroviaire comporte des actions d'attractivité, des actions de formations initiales et continues des niveaux CAP à Bac+5, des outils RH qui seront déployés au niveau national et expérimentés sur 6 territoires pilotes. Une note d'intention a été validée le 1er décembre par les services du SGPI et un dossier complet a été déposé le 19 février dernier. Les services du SGPI nous adresseront leur réponse suite à l'instruction pour l'été 2024.

Le renforcement de la politique de certification

La CPNEFP de la branche ferroviaire est engagée dans une politique volontariste en matière de politique de certification avec la création du CQP Opérateur de maintenance en mécanique ferroviaire, qui se trouve encore en phase de construction. En effet, un appel à projet auprès d'organismes de formation pour l'ingénierie de formation a été lancé en fin d'année 2023. L'UTP participe activement aux travaux et entend promouvoir cette formation certifiante portée par la branche.



PHILIPPE BRU
Président de la Commission et directeur des ressources humaines, Groupe SNCF

2 questions au Président de la Commission, Philippe Bru

Quelles ont été les autres étapes importantes pour la branche suivies par la commission en 2023 ?

La commission a suivi les travaux de mise en œuvre par les entreprises du dispositif d'ancienneté de branche introduit par l'accord « classifications et rémunérations ».

Par ailleurs, la mise en œuvre des garanties sociales attachées aux premiers transferts de personnel liés à l'ouverture à la concurrence prévues tant par la loi que l'accord de branche dit « sac à dos » signé en décembre 2021 a été un sujet de préoccupation important pour la commission.

Enfin, la commission a été attentive aux conclusions de la mission interministérielle sur l'action sociale de la branche ferroviaire présentées aux partenaires sociaux en juin 2023, préalables nécessaires à une éventuelle négociation sur le sujet.

Quels seront les rendez-vous majeurs prévus en 2024 ?

En 2024, le dialogue social occupera encore une place importante. Les partenaires sociaux poursuivront d'une part leurs travaux de négociation sur l'inaptitude. Suite aux annonces gouvernementales d'une réforme, les partenaires sociaux de la branche engageront d'autre part des négociations en avril 2024 sur la formation professionnelle afin d'intégrer les évolutions de la loi de 2018 et faire ainsi évoluer l'ensemble des dispositifs d'accès à la formation (alternance, CPF...).

COMMISSION

AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN

Dans un contexte de transformations sociétale, technologique et énergétique de la mobilité, travailler sur l'attractivité et la promotion des métiers, sur la refonte des « Classifications et rémunérations » et sur l'efficacité et l'adaptation d'un système de formation efficient constituent un défi et une priorité pour cette Commission. Un dialogue social riche et constructif entre les organisations syndicales représentatives et l'UTP doit permettre, en 2024, de répondre à ces enjeux.



MEMBRES

AGIR TRANSPORT

Béatrice HUYNH
Adrien MALFRAY

TISSÉO VOYAGEURS

Bérengère
BERNADAC QUESNEL

GROUPE RATP

Céline MARQUIS

KEOLIS LYON

Alexandre GUYOT
Fabien GAURAT
Fabrice PERRIN

KEOLIS RENNES

Gaëlle KERBELLEC

KEOLIS

Christophe CHAUSSON
Clara-Sophie JAKUBIK
Lydie JALLIER
Jean-Marie JOLY
Guillaume LACONTE

M'TAG

Gaëlle LE HIR

RATP DEV

Charlotte PARROD
MAKLOUF
Virginie PORCHER

RÉGIE DES TRANSPORTS COMMUNAUTAIRES ROCHELAIS

David CRONENBERGER

RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS

Florence LEVRINO
Nolwenn PHILIPPOT
Camille URBAIN

RÉUNIR SERVICES

Mylène DESBIENDRAS
Sabine DUVILLE

SNCF GARES ET CONNEXIONS

Morgane CASTANIER

SOLEA

Michaël BAUDU

TISSÉO VOYAGEURS

Sandrine COLIN

TRANSDEV

Xavier ALBEROLA
Corinne EL FASSY
Caroline GONIN
Aurélien JABEUR
Benoît JUÉRY

TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION TROYENNE

Myriam GOGDEMIR

UTP

Géraldine ADAM
Yves DUFOUR
Mathieu DUFOUR
Clémence ROQUEBERT
Florence SAUTEJEAU
Cécilia VAURY



CAROLINE GONIN
Présidente de la Commission et directrice des ressources humaines, **Transdev**

L'UTP a su mener un dialogue social constructif avec les organisations syndicales de la branche, dialogue qui a, notamment, permis d'aboutir à la signature d'un accord sur l'évolution des minima conventionnels.

Par ailleurs, pour répondre aux enjeux de recrutement et renforcer la promotion et l'attractivité des métiers, l'UTP a poursuivi les actions menées dans le cadre de la marque « Faites Bouger Les Lignes ! » et de sa grande campagne d'attractivité des métiers avec la participation à l'évènement Wordskills France, l'organisation de deux Bus tours à Mulhouse et Nice, et le développement d'un partenariat avec France Travail qui s'est traduit par des actions de promotion et de sensibilisation sur les métiers en tension relayées tant au niveau national que territorial en direction des demandeurs d'emploi.

Poursuite des négociations sur la refonte du système de classifications et rémunérations

Face aux problématiques liées à l'attractivité, au recrutement et à l'évolution des compétences au sein de la branche du TPUV, les partenaires sociaux ont démarré les négociations sur la refonte du système de classification des métiers et des rémunérations. Ce chantier très structurant pour la branche va constituer un enjeu majeur pour les années à venir. Il va contribuer à dynamiser la branche et les métiers du secteur en favorisant les parcours professionnels et l'employabilité.

Renforcement du cadre de la formation professionnelle des salariés

En 2023, les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux en vue de développer l'attractivité et l'efficacité du système de formation de la branche du transport urbain, via notamment la participation active aux travaux de l'OPCO Mobilités. Le certificat de qualification professionnelle (CQP) « conducteur de tramway » est désormais opérationnel avec le lancement des prochaines cohortes et le CQP interbranche maintenance des véhicules de transport en commun est en voie de construction.

Enfin, dans le cadre de l'AMI CMA « Compétences d'avenir » de France 2030, l'UTP a réalisé un diagnostic des besoins en compétences et en formation du secteur afin de décliner une politique d'emploi et de formation adaptée aux besoins identifiés.

2 questions à la Présidente de la Commission, Caroline Gonin

Quelle serait, selon vous, l'opportunité du projet « Transformeurs » pour la branche si la candidature de l'UTP était retenue au volet 2 du projet France 2030 ?

Si la candidature de l'UTP était retenue, le deuxième volet de l'AMI CMA permettra de revoir structurellement l'appareil de formation de la branche en développant une offre de formation plus « innovante » et adaptée aux évolutions des métiers. Ce projet triennal estimé à 15 millions d'euros et porté par un consortium de 29 partenaires, couvre les périmètres interurbains, urbain et ferroviaire. Il comporte des actions d'attractivité, d'orientation, près de 70 actions de formations initiales et continues des niveaux Cap à Bac+5, des outils RH notamment en matière de gestion des secondes parties de carrière et de mobilité qui seront expérimentés sur six territoires pilotes et déployés au niveau national. Ce projet est fortement investi par les employeurs, leurs centres de formation et est soutenu politiquement par les acteurs institutionnels de notre écosystème.

Quels seront les autres grands sujets de votre Commission pour l'année 2024 ?

Pour l'année 2024, la commission poursuivra les travaux sur la refonte du système des classifications et rémunérations.

Le dialogue social occupera également une place importante dans le domaine de la formation professionnelle. Les partenaires sociaux ont lancé des négociations pour réviser la contribution conventionnelle dans le transport urbain de voyageurs en identifiant de nouvelles orientations prioritaires pour faire face aux nouveaux défis environnementaux, énergétiques et technologiques.

De même, la commission suivra les négociations concernant la révision de l'accord de branche du 7 juillet 2015 sur la formation professionnelle continue des salariés de la branche.

COMMISSION

ECONOMIE ET MOBILITÉ

L'année 2023 a été riche en actualités pour la commission Economie et mobilité. Le sujet du financement des transports a fait l'objet de nombreux travaux institutionnels ou parlementaires auxquels elle a été associée. L'UTP a systématiquement rappelé la nécessité d'une loi de programmation et a proposé de nouvelles sources de financement.



MEMBRES

AGIR TRANSPORT

Anne BELLAMY

CAPTRAIN FRANCE

Stéphane DERLINCOURT
Marc POIREL

EPIC TISSÉO VOYAGEURS

Christine CHARY

GROUPE RATP

Clarisse COLONNA
Laurent GERARDIN
Olivier VITKINE

GROUPEMENT LACROIX & SAVAC

Stéphane BONNAUD

KEOLIS

Maxime GERARDIN
Clément MICHEL

LE TRAIN

Xavier HURTEAU

MOVENTIS PAYS DE MONTBÉLIARD

Gregory CARMONA

RATP DEV

Sophie CASTAGNÉ
Christophe VACHERON

RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS

Denis COSTOPOULO
Nicolas COVAREL

SNCF GARES & CONNEXIONS

Virginie GUICHET

SNCF RÉSEAU

Sonia AYADI-BOISSY

SNCF

Pierre HAUSSWALT

SNCF VOYAGEURS

Antoine de ROCQUIGNY
Alain RIBAT

TRANSDEV

Edouard HENAUT
Arthur LE MOAL
Bénédicte NEUMAGER

TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS

Marc DELAYER

UTP

Stéphanie LOPES
D'AZEVEDO
Arthur MARSANDE
Hubert RICHARD
Charles-Edouard ROEHRICH
Florence SAUTEJEAU
Alice BOSLER
Jacques FERRIÈRE

Les enjeux du financement des transports publics et ferroviaires se sont révélés avec une acuité particulière en 2023. La flambée des prix de l'électricité et du gaz a accentué les difficultés de nos secteurs : un avantage donné au mode routier roulant au gazole au détriment du fret ferroviaire, et une transition énergétique coûteuse, assortie d'une hausse des coûts qui n'est pas intégralement répercutée dans les contrats dans le transport urbain.

Mobilisée sur ces sujets, la commission Economie et mobilité a poursuivi son travail sur les indices utilisés dans les contrats, et, grâce à des échanges constructifs avec l'INSEE, a contribué à la publication d'un nouvel indice de prix de gros de l'électricité.

Du côté du financement de l'investissement dans les réseaux, l'UTP a été auditionnée dans le cadre de la rédaction du rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures. Il a livré ses conclusions en début d'année. C'est un scénario de « Planification écologique » qui est privilégié par le Gouvernement, basé sur un investissement total d'environ 175 Milliards d'euros sur 10 ans.

La nécessité d'une loi de programmation afin, notamment, de rénover et régénérer le réseau ferroviaire, financer l'investissement et l'exploitation dans les transports, et donner de la visibilité aux acteurs du secteur y a été démontrée.

Financer le choc d'offre

A l'heure des débats médiatiques sur la pertinence de la gratuité dans le report modal, les conclusions de l'observatoire de la mobilité réalisé par l'IFOP pour l'UTP montrent que le problème est ailleurs : plus que la tarification, c'est bien le développement des transports publics, leur fréquence et leur amplitude qui sont les premiers leviers du report modal.

Le choc d'offre et son financement sont donc des objets essentiels de la commission Economie et Mobilité (CEM).

Elle s'est investie dans de nombreux temps structurants sur ces thèmes en 2023, notamment en rédigeant un cahier d'acteur pour les assises du financement d'Ile-de-France Mobilité et en participant à la mission mobilité du MEDEF pour trouver de nouvelles sources de financement dans un contexte d'augmentation des dépenses.

Accompagner le travail parlementaire

La question du financement des transports publics a également fortement mobilisé les parlementaires en 2023. La commission Economie et mobilité a été au rendez-vous pour bâtir les préconisations de l'UTP, laquelle a été auditionnée par les sénateurs Sautarel et Maurey à l'occasion de leur rapport sur le financement des AOM. A l'Assemblée nationale, les députées Arrighi et Sas ont également sollicité l'UTP sur le même sujet.

Ces rapports ont contribué à acter le besoin de financement du secteur et ses enjeux importants pour la société.



CLÉMENT MICHEL
Président de la Commission et directeur Général France, Ile-de-France et Territoires, Keolis

2 questions au Président de la Commission, Clément Michel

Quelles sont les pistes de l'UTP pour de nouvelles sources de financement des transports ?

L'UTP explore de nouvelles pistes pour répondre au défi de la demande : le fléchage d'une part des quotas carbone par exemple le plus logique. L'UTP espère aussi pouvoir compter sur le levier des certificats d'économie d'énergie pour aider au financement de la transition énergétique du secteur, et en premier lieu la mise en conformité avec la directive européenne de renouveler le parc de bus avec des véhicules électriques.

Quels sont les besoins des AOM aujourd'hui pour développer les transports collectifs et décarbonés ?

Les collectivités aujourd'hui ont besoin de visibilité pour investir, mais aussi entretenir le réseau existant et éviter une baisse d'offre qui serait malheureuse, autant pour les usagers que pour le climat. La CEM entend suivre de près les futures Assises de la Mobilité de Régions de France, ainsi que la future Conférence nationale sur le financement des SERM. Les annonces de 2023 en la matière ont soulevé autant d'enthousiasme que de questions chez les adhérents de l'UTP quant à leur financement et le soutien de l'Etat en la matière.

COMMISSION

AFFAIRES PUBLIQUES

En lien étroit avec les autres Commissions de l'UTP, la Commission des Affaires Publiques (CAP) s'est mobilisée tout au long de l'année 2023 pour continuer à promouvoir sur de nombreux dossiers législatifs et réglementaires – y compris financiers, – aux niveaux national et européen, les intérêts de ses adhérents en tant qu'acteurs indispensables pour une mobilité durable, intelligente et sûre.



MEMBRES

AGIR TRANSPORT
Caroline COUASONON

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS
Jean-Michel AUGÉ

DB CARGO FRANCE
Jean-Yves LHOMME

ENTERPRISE MOBILITY
Aurélia DEBRU

TISSÉO VOYAGEURS
Dominique MONTLAUR

EUROPORTE / GETLINK
Nicolas EMPISSE

EUROSTAR GROUP
Lorraine CHOQUART
Renaud THILLAYE

FRET SNCF
Romain LAGARDE

GROUPE RATP
Nicolas BLAIN
Frédéric DUPOUY

Muriel GRANDGUILLAUME
Julien LAURENT
Julien LOKNAR
John-David NAHON

GROUPEMENT LACROIX & SAVAC
Tiffany CULANG

KEOLIS
Maxime GERARDIN
Laurent GRAVIER
Nicolas PELISSIER

LE TRAIN
Xavier HURTEAU

LISEA
Lionel EPELY
Joaquim GODDE

TISSÉO VOYAGEURS
Franck Lesens

RAILCOOP
Léo CLAVURIER

RATP DEV
Laure BOULARD

RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS
Chloé BRISQUET

RÉUNIR SERVICES
Mylene DESBIENDRAS
Anne-Claire LAUNAY

SNCF GARES ET CONNEXIONS
Marie-Reine du BOURG
Laetitia GUIBOUT

SNCF RÉSEAU
Sara DARLEY-REYGNER
Alain QUINET

SNCF
Laurence COUR
Frédéric FROMENT
Karine GROSSETETE
Antoine GUILLEMAN
Sophie LOMBARD
Giulia MARCIE
Charlotte MOREL
D'ARLEUX
Laurence NION
Jérémy PELERIN

Cédric VERDEAUX
SNCF VOYAGEURS
Anne GUENIOT
Gaëlle VANTALON

TRANSDEV
Laurent BOUGARD
Mihai CHIRCA
Arthur LE MOAL
Laurent MAZILLE

TRENITALIA FRANCE
Anne-Cécile DELBES
UTP

Laurence DOURLIN
Marine LE CHAPALAIN
Stéphanie LOPES
D'AZEVEDO
Arthur MARSANDE
Karine MAUBERT
Jean-Philippe PEUZIAT
Charles-Edouard ROEHRICH
Florence SAUTEJEAU

La CAP a œuvré pour que les transports publics et ferroviaires soient reconnus au plus haut niveau par les Autorités nationales et européennes.

Principaux dossiers au niveau national

La CAP s'est fortement mobilisée sur la question de l'investissement, en particulier autour des négociations des volets Mobilités des CPER et de la préparation de la loi de finances 2024. Un point de satisfaction est notamment la poursuite en 2024 de la défiscalisation de la prise en charge accrue des titres d'abonnement par les employeurs (75%).

La CAP a suivi de près les discussions sur la proposition de loi sur les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM).

La CAP a aussi été active sur le thème de la sûreté dans les transports, que ce soit dans le cadre de la loi JO (avec son volet lié à l'expérimentation de caméras intelligentes) ou de la préparation de la proposition de loi du Sénateur Tabarot sur le sujet.

Parmi les autres textes législatifs sur laquelle la CAP s'est penchée de près, citons la loi « Industries vertes », la loi APER sur la production d'énergies renouvelables ou encore la loi DADUE et ses dispositions sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires. Enfin, la CAP est restée active sur le sujet de la raréfaction de l'offre assurantielle en construisant une relation forte avec Bercy.

Principaux dossiers au niveau européen

La CAP est restée très mobilisée sur la révision du règlement sur le réseau transeuropéen de transport (RTE-T). Elle a aussi été très proactive pour influencer la préparation puis les négociations institutionnelles sur le paquet législatif « Ecologisation des transports » publié par la Commission européenne à l'été 2023 avec ses 3 textes : les règlements sur la gestion de la capacité ferroviaire et sur le calcul des émissions de CO2 (CountEmissionsEU), et la révision de la directive Poids & dimensions.

La CAP s'est aussi très fortement mobilisée pour influencer sur les négociations sur le projet de règlement UE sur la révision des normes d'émissions de CO2 pour les bus. Sur ce dossier majeur, la position des autorités françaises a bien pris en compte les alertes de l'UTP sur les risques d'une date trop avancée pour la fin de vente des bus non zéro-émission.

Citons aussi un travail important sur la révision des lignes directrices concernant le règlement OSP, parues en juin 2023, et sur le futur régime des aides d'Etat aux entreprises ferroviaires. Enfin, la CAP a continué à suivre de près les initiatives en cours ou à venir dans le champ du numérique (MDMS, MMTIS, ITS..).



ALAIN QUINET
Président de la commission et directeur général exécutif SNCF Réseau

2 questions au Président de la Commission, Alain Quinet

Vous avez été désigné président de la CAP en novembre 2023 et avez déjà présidé deux réunions. Quel est votre premier sentiment ?

Je suis très heureux d'avoir rejoint cette Commission où nous évoquons les nombreuses actualités politiques et législatives – nationales et européennes – impactant notre secteur. Les sujets sont variés et ne manquent pas, de la proposition de loi Tabarot sur la sûreté dans les transports au règlement UE sur les émissions de CO2 des bus en passant par les projets de lois de finances ! Il est important que nous puissions échanger et renforcer mutuellement nos actions d'influence sur ces textes. Les réunions de la CAP sont aussi l'opportunité d'auditionner à chaque fois des intervenants extérieurs, comme ce fut le cas en 2023 avec le sénateur Tabarot et des représentants du Secrétariat général à la Planification écologique (SGPE), de la DGITM, du Parlement européen ou de la Commission européenne. J'apprécie beaucoup ces échanges.

Quelles sont les prochaines grandes échéances que la CAP va suivre de près en 2024 ?

L'année 2024 sera une année clé au niveau européen avec l'arrivée de nouveaux députés européens et d'un(e) nouvel(le) Commissaire européen(ne) aux Transports. Il sera déterminant de pouvoir rencontrer ces personnalités au plus vite pour faire en sorte que les transports publics et ferroviaires soient une vraie priorité de la prochaine mandature. Le Manifeste de l'UTP pour les élections européennes de 2024 sera notre document clé à remettre lors de ces rencontres. Au niveau national, le prochain projet de loi de finances sera extrêmement important car il fera suite à toutes les discussions du premier semestre 2024 sur le modèle de financement des SERM et plus généralement des transports publics et ferroviaires..

COMMISSION

NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN

Le nouveau mandat de la Commission Nouvelles Mobilités, Villes de Demain (CNMVD) conforte les axes de travail historiques que sont l'innovation et les enjeux opérationnels, dont l'articulation entre les différents modes. Il a par ailleurs impulsé une nouvelle dynamique de réflexion, autour des évolutions sociétales et de la promotion du secteur.



MEMBRES

AGIR TRANSPORT
Magalie Dujeancourt

CITYGO
Franck CAZENAVE
Patrick ROBINSON
CLOUGH

ENTERPRISE MOBILITY
Aurélia DEBRU

TISSÉO VOYAGEURS
Franck LESENS

LE TRAIN
Catherine Pihan-Le Bars

GROUPE RATP
Véronique BERTHAULT
Nathalie HERY
Nicolas LE FLOCH
Benoît MARICHAL

KEOLIS
Eric CALLÉ
Sandrine GAUBERT
Bénédicte GUENOT
Arnaud JULIEN

LE TRAIN
Xavier HURTEAU

MOVENTIS PAYS DE MONTBÉLIARD
Gregory CARMONA

RATP DEV
Jean-Baptiste BONEU
Nadia SMONDEL

RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS
Cynthia GUTTON
Gil VALABRÈGUE

SNCF GARES ET CONNEXIONS
Morgane CASTANIER

SNCF
David BOROT

TRANSDEV
Virginie CAUBET
Laure DOUARRE
Christine GASPARINI
Yoann KIENNE
Thibault LONEUX
Nicolas MORAEL
Julien REAU

TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS
Marc DELAYER

UTP
Sigrid CLAVIERAS
Stéphanie LOPES
D'AZEVEDO
Arthur MARSANDE
Hubert RICHARD
Charles-Edouard ROEHRICH
Florence SAUTEJEAU
Jacques FERRIÈRE
Alice BOSLER

Vers une innovation régulée

Le début d'année 2023 a été marqué par le lancement de l'initiative nationale « titre unique de transport ». L'UTP a participé au hackathon dédié pour faire émerger les idées en tant que membre du conseil scientifique puis a rejoint le groupe de travail « miroir » de la DGITM pour élaborer les déclinaisons opérationnelles.

Concernant les travaux sur les données et le MaaS, l'UTP a répondu à une consultation de la DGITM sur l'ouverture des canaux de vente, poursuivi son engagement au sein du comité de pilotage de l'Observatoire du MaaS du CEREMA et intégré le conseil scientifique de l'association ATEC ITS.

Sur la mobilité autonome et connectée, l'UTP a maintenu sa collaboration avec le groupe STPA, (systèmes de transport public autonome) dans lequel opérateurs et industriels se réunissent pour accompagner les différentes initiatives et faire progresser le bien commun. L'objectif de 100 à 500 services commerciaux autonomes à horizon 2030 a ainsi été entendu et repris.

Au niveau européen, l'UTP a participé à l'intégralité des consultations et groupes d'experts relatifs à l'initiative « MDMS » (multimodal digital mobility services) - désormais suspendue - ainsi qu'à la révision du règlement délégué « MMTIS » (multimodal travel information services). Avec l'appui de la DGITM, l'UTP a obtenu que l'ouverture des données d'occupation ne soit pas rendue obligatoire.

Pour une ville apaisée

La ville apaisée passe par la compréhension mutuelle des besoins de chaque usager. Aussi, l'UTP salue les initiatives portant sur l'éducation à la mobilité ou la rédaction d'un « code de la rue », et a rencontré la Délégation à la Sécurité Routière en ce sens.

La multimodalité étant à la fois une réalité et un levier de changement, l'UTP a discuté avec les représentants d'autres modes, tels que l'Association des Acteurs de l'Autopartage et l'Association des Acteurs du Vélo Public.

Mieux comprendre, pour mieux se préparer

Les sujets de la CNMVD ont été débattus aux Rencontres Nationales du Transport Public à Clermont-Ferrand, autour de trois tables rondes sur l'impact durable des événements sportifs sur les transports, l'enjeu environnemental des services numériques de mobilité, et l'articulation entre transports publics et modes actifs.

Enfin, l'UTP a signé à l'automne une convention de partenariat avec le Cerema, en vue d'actions communes sur les sujets portés en commission.



MARC DELAYER
Président de la commission et directeur général des Transports Publics du Choletais, AGIR Transport

2 questions au Président de la Commission, Marc Delayer

En tant que nouveau président de commission, quelle est votre vision pour 2024 ?

Il faut persister et rappeler l'importance des enjeux climatiques et de leurs impacts économiques pour les territoires, et de santé pour leurs habitants. Les métropoles et villes doivent poursuivre leur transition vers un mode de fonctionnement durable, et les systèmes de transports en commun et de mobilité partagée en sont des leviers majeurs d'accompagnement. Les projets de services express métropolitains (SERM) apportent une brique au modèle français de transport public, qu'il faut développer.

Plus généralement, notre rôle est de mener une réflexion qui englobe et articule les différents modes, publics et actifs, dans l'optique de proposer des alternatives attractives à l'automobile, en tenant compte de la diversité et des réalités des territoires.

Les transports publics sont, par essence, des intégrateurs d'innovation et de technologies. Quelles sont les perspectives en la matière en 2024 ?

Les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 vont fournir à la fois une vitrine pour le savoir-faire français, et un terrain d'expérimentations pour les industries du transport public dans les villes dans lesquelles ils vont se dérouler. Les innovations de cette année couvrent des champs extrêmement variés : données, intelligence artificielle, outils numériques, nudges...

Elles seront directement intégrées à des processus de production ou à des outils de communication. Tout l'enjeu pour les acteurs du transport est bien de continuer à proposer les meilleurs services, et à produire une information plus pertinente aux voyageurs.

Visibiliser ces efforts sera essentiel pour l'avenir de notre secteur : les transports innovent pour une mobilité plus efficiente.

COMMISSION

SÛRETÉ ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La préservation de la sûreté et la lutte contre la fraude constituent des axes prioritaires d'action des entreprises de transports urbains et ferroviaires. À cet égard, les travaux et échanges conduits cette année par la commission sûreté et lutte contre la fraude (CSLCF) ont permis de porter la voix et les demandes des entreprises auprès des plus hautes instances.



MEMBRES

AGIR TRANSPORT
Amandine JANCOURT
Adrien MALFRAY

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS
Guillaume FEBVAY

EDB CARGO FRANCE
Jean-Yves LHOMME

TISSÉO VOYAGEURS
Béregère BERNADAC
QUESNEL
Romain de MONTBEL

FRET SNCF
Bertrand GRYNZSPAN

GROUPE RATP
Séverine BESSE
Véra DUVAULT

Nicolas LE FLOCH
Patrice LOVISA

KEOLIS LILLE MÉTROPOLE
Philippe BIALAIS

KEOLIS LYON
Patrick AUJOGUE
Fabien GAURAT

KEOLIS
Stéphanie BOISNARD

RATP DEV
Marc MUSY
Nadia SMONDEL

RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS
Sophie CAMOLLI
Marc LABOUZ

RÉGIE EPIC T2C
Christophe BATUT

RÉUNIR SERVICES
Sélim MAIZI

SNCF GARES ET CONNEXIONS
Béregère DHALLUIN

SNCF
Christophe BOUTEILLE

SNCF VOYAGEURS
Grégory DENTANT
Dominique
JOUTEL-EVANO

TRANSDEV
François BERTON
Serge CASTELLO
Jean-Michel FENAUT

TRANSDEV LE HAVRE
Mouhamadou N'DIAYE

TRANSDEV SAINT-ETIENNE
Bruno CHALMANDRIER
Driss ESSABAR

TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER
Nicolas SILBERZAHN

TRENITALIA FRANCE
Fabio CHIBOUB

UTP
Mathieu DUFOUR
Yves DUFOUR
Clémence ROQUEBERT
Florence SAUTEJEAU
Aimée SÉNÉCAUT-FAUCHET

Les dossiers 2023

Lieu d'échange et de partage de bonnes pratiques, la commission valorise et promeut les actions mises en œuvre par les entreprises pour des transports sûrs pour l'ensemble des voyageurs et salariés. Auprès des pouvoirs publics, elle porte des propositions visant à adapter le cadre législatif et les outils pour ce faire.

L'implication sans faille des entreprises de transport pour la sûreté et la lutte contre la fraude

Ces actions communes traduisent une implication forte pour plus de sûreté, qui se retrouve dans le cadre de la gestion de conflits mais également pour sensibiliser et donner les outils pour agir contre les atteintes sexistes et sexuelles dans les transports. Par conséquent, l'UTP a créé et mis à la disposition des adhérents un guide relatif aux actions menées dans le cadre de la lutte contre les atteintes sexistes et sexuelles.

La commission a également permis aux adhérents de partager les bonnes pratiques mises en place dans les réseaux à la suite des émeutes de l'été 2023. Par ailleurs, avec comme perspective les JO de Paris 2024, un retour d'expérience a également été réalisé après la Coupe du monde de rugby.

Pour permettre un renforcement de la sûreté et de la lutte contre la fraude, l'UTP a repris les travaux du projet de création d'un outil de vérification des adresses des contrevenants.

La sensibilisation des pouvoirs publics aux problématiques de sûreté et de lutte contre la fraude : un axe d'action à poursuivre

L'UTP a continué de porter haut les mesures défendues par l'ensemble de ses adhérents afin que soient prises en compte les problématiques propres au secteur. Dans le cadre spécifique des Jeux olympiques et paralympiques 2024, l'UTP a contribué à l'évolution des textes. Notamment, sur l'adaptation des dispositions en matière d'enquête administrative pour les personnels intérimaires. L'UTP a également contribué à l'évolution des textes en matière de vidéoprotection, en permettant l'utilisation de caméras frontales pour les opérateurs ferroviaires ainsi que l'expérimentation de la vidéo dite « intelligente ». Pour autant, l'UTP poursuivra ses travaux pour permettre la pérennisation des caméras frontales aux tramways et des dispositions en matière d'enquête administrative pour les personnels intérimaires.

2 questions au Président de la Commission, Patrice Lovisa

Comment améliorer la sûreté des voyageurs ?

Le renforcement de la sûreté et de la lutte contre la fraude dans les transports appelle une prise en compte toute particulière de la part du législateur. Une proposition de loi a été déposée pour permettre ce renforcement. L'UTP contribuera à l'évolution des textes pour renforcer les pouvoirs des agents des services internes de sécurité des opérateurs, mais aussi pour renforcer le continuum de sécurité pour une meilleure sécurisation de nos transports. Cette proposition de loi concerne également une sécurisation de l'offre de service par la technologie. Les équipes de l'UTP ont travaillé en collaboration avec le sénateur Tabarot, auteur du texte.

Des défis majeurs pour l'année 2024 ?

D'autre part, 2024 sera une année marquante en matière de sûreté et de lutte contre la fraude. Les Jeux Olympiques et Paralympiques vont fortement solliciter les entreprises pour assurer la sûreté des flux de voyageurs.

Enfin, dans le cadre de la lutte contre la fraude et pour donner suite à la reprise des travaux en 2023, nous souhaitons aussi une mise en œuvre rapide de la plateforme de vérifications des adresses des contrevenants.



PATRICE LOVISA
Président de la commission et directeur du département Réseau de surface, Groupe RATP

COMMISSION

SYSTÈME FERROVIAIRE

Les dossiers traités par la commission système ferroviaire (CSF) ont fait la part belle aux sujets européens en 2023 avec la présentation de plusieurs projets de textes structurants. Elle a ainsi contribué à structurer le programme CEE « REMOVE » et à préparer la réponse l'UTP à l'appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir - France 2030 ».



MEMBRES

AGIR TRANSPORT

Alain GONDELMANN

CAPTRAIN FRANCE

Stéphane DERLINCOURT

DB CARGO FRANCE

Loïc BATTU
Gaël CASTAGNÉ
Alexandre GALLO

EUROPORTE FRANCE

Christelle PIGNAULT

GROUPE RATP

Michel DAGUERREGARAY
Julien LOKNAR

LE TRAIN

Jean-Claude BELLI
Alain GETRAUD

LISEA

Philippe JAUSSERAND

OBJECTIF OFF

Philippe FRANCOIS

RAILCOOP

Nicolas DEBAISIEUX

RATP DEV

Sandrine GUILLAUMIN
Edouard JOUENNE

SNCF GARES & CONNEXIONS

Morgane Castanier

SBB CARGO INTERNATIONAL

Annik Jeiziner
Omar ZERKLY
SNCF GARES ET CONNEXIONS
Anna GOTHEIL
Patrice LUCCIARDI
Thierry MARDUEL

SNCF RÉSEAU

Franck LAFERTE

SNCF

David BOROT
Yohana FRANCOIS
Alain GIOT
Arnaud MANOURY
Gilles QUESNEL
Cédric VERDEAUX

SNCF VOYAGEURS

Laurent BEAUCAIRE
Marek MAVRIDIS

TRANSDEV

Mathilde BOMMIER
Virginie CABANILLAS
Alix LECADRE
Mario MAJOR
Claude STEINMETZ

TRENITALIA FRANCE

Anne-Cécile DELBES

UNECTO Union des Exploitants de Chemins de Fer et Touristiques et de Musée

Claude STEINMETZ

UTP

Sigrid CLAVIERAS
Canisius GASSA
Stéphanie LOPES
D'AZEVEDO
Arthur MARSANDE
Karine MAUBERT
Jean-Philippe PEUZIAT
Florence SAUTEJEAU

Le bilan 2023 de la commission

La commission s'est penchée en 2023 sur les textes européens structurants pour le secteur ferroviaire que sont la révision du règlement transeuropéen de transport (RTE-T), des spécifications techniques d'interopérabilité (STI), de la directive relative à la certification des conducteurs de trains et le paquet « écologisation des transports », et le projet de révision de la directive « poids et dimensions ».

Concernant le projet de règlement capacité, les entreprises ferroviaires (EF) membres de l'UTP ont porté auprès de la DGITM et des eurodéputés les priorités suivantes : supprimer la possibilité pour le gestionnaire d'infrastructure de rejeter une demande de sillon non conforme au « plan des offres de capacités », affirmer le rôle actif des EF dans la production capacitaire, intégrer des règles de haut niveau sur la gestion des travaux, assouplir l'analyse socio-économique pour la répartition des capacités.

Concernant la révision de la directive « poids et dimensions », l'UTP a plaidé pour : conditionner le franchissement des frontières pour les camions de plus de 40 tonnes et les systèmes modulaires à une opération de transport combiné, assurer une cohérence avec les standards ferroviaires, et garantir une concurrence équitable entre les modes.

Enfin, l'UTP s'est mobilisée sur la proposition de la commission européenne relative à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans

les secteurs des transports de passagers et de marchandises. Dans sa position, l'UTP déplore le caractère facultatif de cette déclaration et souhaite la rendre obligatoire. L'UTP recommande également l'inclusion de tous les modes afin d'assurer une comparaison équitable, et propose un élargissement de la méthodologie de calcul pour inclure les émissions de gaz à effet de serre (GES) issues de la phase de fabrication et de l'entretien des véhicules.

Au niveau national, la commission s'est mobilisée pour prendre part aux consultations de la DGITM, de l'ART ou de la FNAUT notamment sur des sujets d'actualité tels que l'adaptation des tarifs sociaux nationaux, les droits des passagers ou les règles de protection du secret des affaires dans un contexte concurrentiel. La commission a également poursuivi son engagement dans les travaux relatifs à la qualité de l'air avec l'ANSES.

L'UTP a noué un partenariat avec la FONCSI (Fondation pour une culture de sécurité industrielle), dans le cadre de son 4e plan quinquennal d'activités de recherche et développement au bénéfice de la sécurité industrielle, afin de contribuer aux échanges sur les enjeux de gouvernance de la sécurité dans le secteur dans le contexte de l'ouverture à la concurrence et d'autres évolutions sociétales.



ALEXANDRE GALLO
Président de la commission et
Président-Directeur général,
DB Cargo France

2 questions au Président de la Commission, Alexandre Gallo

Quels seront les grands enjeux en 2024 ?

Au niveau européen, l'enjeu sera d'abord de clarifier le mandat qui sera confié à l'Agence pour la prochaine révision des STI. Le secteur, désireux de stabiliser les textes existants, se mobilise pour le limiter à quelques sujets prioritaires, comme les spécifications du FRMCS.

Par ailleurs, dans une année d'élections européennes, il est très important pour l'UTP d'apporter des préconisations aux futurs eurodéputés. Intitulé « Transport public urbain et transport ferroviaire : acteurs incontournables pour la décarbonation de l'Union européenne », le manifeste de l'UTP propose une série de 12 mesures concrètes à même de transformer durablement la mobilité de demain.

Comment l'UTP peut-elle contribuer au développement du transport ferroviaire ?

L'UTP se mobilise pour obtenir la traduction concrète des engagements du Gouvernement en faveur du ferroviaire (« plan des 100 milliards d'euros »), notamment via une loi de programmation des investissements.

Par ailleurs, l'ambition de doubler la part modale du fret ferroviaire d'ici à 2030 est un défi qui continue d'animer nos adhérents et guider nos actions au quotidien, dont la réussite est sérieusement mise en risque par l'augmentation des coûts de l'énergie.

En particulier, des marges de manœuvre doivent être trouvées dans le cadre de l'actualisation du contrat de performance Etat-SNCF Réseau qui devra fixer des indicateurs de performance communs et mesurables pour accompagner le choc d'offre de nos activités de fret comme de voyageurs, et encourager le report modal.

COMMISSION

TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vecteurs de la décarbonation de la mobilité par nature, les réseaux de transport public urbain et ferroviaires n'en sont pas moins engagés avec résolution dans leur propre transition énergétique et dans une démarche de sobriété énergétique.

Ces ambitions imposent de relever des nombreux défis techniques que les travaux de la commission contribuent à faciliter.



MEMBRES

AGIR TRANSPORT

Adrien MALFRAY
Christophe PETIT

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS

Sebastien LASFARGUE

TISSÉO VOYAGEURS

Romain de MONTBEL

EUROPORTE FRANCE

Christelle PIGNAULT

GROUPE RATP

Marie-Claude DUPUIS
Sophie MAZOUÉ
François VAUXION

KAOLIS

Thierry GUINARD
Antonia HOOG
Bruno LAPEYRIE
Laetitia NICCO

LE TRAIN

Jean-Claude BELLI
Xavier HURTEAU
Catherine PIHAN LE BARS

LISEA

Thierry CHARLEMAGNE

RATP DEV

Georges DESPAIGNE

RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS

Cédric SAULNIER

RÉUNIR SERVICES

Laurent Boudot

SNCF

Florence COUSIN
Pierre SANDEVOIR

TRANSDEV

Manoela Araujo
Virginie CABANILLAS
Clément GUIBERT
Matthieu TIPHAINE

TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER

Nicolas SILBERZAHN

TRENITALIA FRANCE

Fabienne MOUTET

UTP

Stéphanie JÉGU
Stéphanie LOPES
D'AZEVEDO
Arthur MARSANDE
Florence SAUTEJEAU
Michaël ROYER
Juliette FRAILE

Les dossiers de 2023

La commission Techniques, Exploitation et Développement Durable (CTEDD) s'est attachée en 2023 à valoriser les atouts des transports publics urbains et ferroviaires, comme l'illustre la publication du Guide de bonnes pratiques sobriété énergétique de nos secteurs. Faisant écho à la crise énergétique exacerbée en début d'année, il a mis en exergue tous les efforts que déploient au quotidien les acteurs de nos secteurs pour renforcer leurs avantages environnementaux.

Le rôle de la commission est de contribuer à pérenniser ces avantages. Les bouleversements opérationnels que constitue la transition énergétique des flottes de bus vers l'électrique imposent de revoir tous les processus de production. De l'achat des matériels à leur maintenance en passant par l'adaptation des dépôts, les défis sont nombreux, que la commission permet d'éclairer grâce à l'expertise de ses membres.

Il en va de même pour les autres contraintes qui s'imposent aux transports publics et ferroviaires. L'obligation de déclarer les consommations d'énergie des bâtiments à usage tertiaire a par exemple soulevé de nombreuses interrogations spécifiques à ces secteurs : les dépôts, les stations, ou les commerces en gare présentent des caractéristiques différentes des autres bâtiments. De la même façon, la loi Climat et résilience qui impose la construction d'ombrières sur les parcs de stationnement n'a pas le même impact sur les enceintes des opérateurs quand celles-ci regroupent des véhicules électriques rechargés par le toit.

Outre la préservation de la planète, les transports publics et ferroviaires sont également les garants de l'inclusion sociale, et l'accessibilité à nos services constitue un autre axe de travail de la commission.

Ainsi en 2023, la commission a travaillé sur les pistes d'amélioration de l'accessibilité élaborées par le Conseil National du Handicap qui ont pu être évoquées lors de la table-ronde dédiée à ce thème lors des Rencontres Nationales du Transport Public de Clermont-Ferrand.

La commission s'est également mobilisée dans le cadre du décret d'assistance en gare des personnes à mobilité réduite pour que chacun puisse se déplacer en toute sécurité.



MARIE-CLAUDE DUPUIS
Présidente de la commission et directrice Stratégie et Ville Durable, Groupe RATP

2 questions à la présidente de la Commission, Marie-Claude Dupuis

Vous avez pris la présidence de la commission avec ce nouveau mandat. Quels sont les sujets prioritaires qui vous tiennent à cœur ?

Il n'y a pas de sujet mineur, mais je retiendrais 3 dossiers particulièrement structurants.

D'abord, le futur règlement européen sur les émissions de CO2 des véhicules, avec ses impacts sur la réglementation française, et notamment la transposition de la directive véhicules propres. C'est un sujet majeur, puisque les achats de bus autres qu'électriques ne seront quasiment plus possibles au-delà de 2030.

Ensuite, l'arrêté du 3 août 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux ateliers de charge contenant au moins 10 véhicules de transport en commun de catégorie M2 ou M3 fonctionnant grâce à l'énergie électrique. Ce texte est très structurant pour la période actuelle. Il soulève de nombreuses interrogations et différences d'interprétations selon les parties prenantes, ce qui complique sensiblement l'introduction de nouveaux matériels dans les parcs. Il va par ailleurs prendre une importance très significative avec l'électrification des flottes qui est à l'œuvre.

Enfin, les décrets d'application de l'article 101 de la loi climat et résilience ainsi que l'article 40 de la Loi APER sur les ombrières et le photovoltaïque, indispensables pour faire face au changement climatique, auront des impacts importants sur les réseaux de transport publics et ferroviaires. Ils comportent des dispositions qui supposent des investissements lourds pour la profession quand elles sont techniquement faisables.

Ces 3 sujets sont extrêmement structurants pour l'exploitation, tous les réseaux seront-ils en mesure de relever les défis qu'ils imposent ?

C'est le rôle de la CTEDD de faire de la pédagogie sur des points techniques difficilement accessibles à tous les adhérents de l'UTP et de demander des éclaircissements aux services de l'Etat. C'est également son rôle d'alerter les autres commissions, notamment les commissions Economie et Mobilité et Affaires Publiques, sur les besoins de financements que les nouvelles dispositions engendrent.



RAPPORT FINANCIER

LES RESULTATS FINANCIERS

2023

En 2023, l'UTP affiche un résultat bénéficiaire, et ce, pour la 17^e année consécutive.

Les **produits d'exploitation** sont en hausse avec des cotisations adhérents en augmentation et des subventions nouvelles liées à deux programmes dans lesquels l'UTP s'est inscrite (France 2030 – volet 1 et Remove).

Par ailleurs, les **charges d'exploitation** sont maîtrisées s'agissant des **dépenses de fonctionnement général et de la masse salariale permettant la poursuite des travaux en cours sur des sujets structurants** (marque employeur du Transport Urbain « Faites bouger les lignes », politique de formation de branche (TU / Ferroviaire) – France 2030 volet 2, facilités de circulation, lutte contre la fraude, ...)

Enfin, l'UTP a bénéficié de **produits financiers supérieurs à ceux attendus** avec une très bonne édition de l'EUMO à Paris.

Les résultats 2023 de l'UTP témoignent, à nouveau, de la qualité de gestion de l'organisation professionnelle.

● ACTIF (en euros)

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissement	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				0,00
Logiciels	5 808,00	5 808,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	84 750,00	25 637,00	59 113,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				7 798 997,00
Constructions	11 790 945,00	4 651 991,00	7 138 955,00	7 617 812,00
Installations techniques, matériel et outillages	35 206,00	16 731,00	18 475,00	24 512,00
Autres immobilisations corporelles	514 237,00	325 674,00	188 563,00	156 673,00
Immobilisations en cours (avances & acomptes)	35 880,00	0,00	35 880,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				900,00
Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	96 900,00	0,00	96 900,00	900,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	12 563 726,00	5 025 841,00	7 537 885,00	7 799 897,00
CREANCES				565 101,00
Acomptes fournisseurs	29 632,00	0,00	29 632,00	27 510,00
Clients et comptes rattachés	146 157,00	19 080,00	127 077,00	144 821,00
Autres créances	580 273,00	0,00	580 273,00	392 770,00
DISPONIBILITES	5 220 394,00	0,00	5 220 394,00	3 851 495,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	56 540,00	0,00	56 540,00	66 881,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	6 032 997,00	19 080,00	6 013 917,00	4 483 476,00
TOTAL ACTIF (I) + (II)	18 596 723,00	5 044 921,00	13 551 802,00	12 283 373,00

● PASSIF (en euros)

	31/12/2023	31/12/2022
	12 mois	12 mois
FONDS ASSOCIATIF		
Réserve générale	10 609 638,00	9 144 079,00
Report à nouveau	31 357,00	31 357,00
Résultat de l'exercice	821 217,00	1 465 559,00
TOTAL (I)	11 462 212,00	10 640 995,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	90 000,00	150 000,00
FONDS DEDIES/SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (III)	65 325,00	80 492,00
TOTAL FONDS PROPRES (I+II+III)	11 617 537,00	10 871 487,00
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	489 423,00	581 830,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	228 206,00	171 427,00
Dettes fiscales et sociales	515 206,00	611 311,00
Autres dettes	699 962,00	38 916,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 467,00	8 403,00
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (IV)	1 934 265,00	1 411 885,00
PRODUITS CONSTATE D'AVANCE	0,00	0,00
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	13 551 802,00	12 283 372,00

RAPPORT FINANCIER

● PRODUITS D'EXPLOITATION (en euros)	2023	2022	Ecart 2023 réalisé 2022 réalisé
	12 mois	12 mois	
Cotisations des adhérents TU/TI	3 983 895,00	3 767 440,00	216 455,00
Cotisations des membres associés	65 100,00	71 400,00	- 6 300,00
Cotisations des adhérents ferroviaires	1 629 254,00	1 604 753,00	24 501,00
Cotisations des membres partenaires	12 100,00	12 100,00	0,00
Participation au FIER	0,00	0,00	0,00
Vente des publications UTP	10 677,00	11 069,00	- 392,00
Recettes Salon - Bus d'Or	0,00	0,00	0,00
Subventions	463 774,00	62 500,00	401 274,00
Produits divers, transferts de charges, remboursement études, participation GITL	634 638,00	601 855,00	32 783,00
ADFPMPF	37 835,00	31 056,00	6 779,00
VACS	0,00	0,00	0,00
Reprises provisions	0,00	0,00	0,00
TOTAL (I)	6 837 273,00	6 162 173,00	675 100,00

● CHARGES D'EXPLOITATION (en euros)	2023	2022	Ecart 2023 réalisé 2022 réalisé
	12 mois	12 mois	
Dépenses - Fonctionnement général dont :	1 887 594,00	1 135 297,00	752 297,00
<i>Frais généraux</i>	1 006 416,00	708 734,00	297 682,00
<i>Frais d'édition des publications UTP</i>	122 769,00	108 423,00	14 346,00
<i>Etudes/Conseils</i>	581 863,00	256 927,00	324 936,00
<i>Actions de communication</i>	176 547,00	61 213,00	115 334,00
Dépenses - Salon/GIE/Bus d'Or	24 607,00	19 574,00	5 033,00
Impôts, taxes et versements assimilés	261 101,00	400 736,00	- 139 635,00
Salaires et traitements	2 294 218,00	2 183 275,00	110 943,00
Charges sociales	1 061 672,00	1 010 527,00	51 145,00
Autres charges de gestion courante	61 967,00	49 015,00	12 952,00
Dotations aux amortissements des immobilisations	628 544,00	617 191,00	11 353,00
Dotations aux provisions pour risques et charges	19 080,00	150 177,00	- 131 097,00
TOTAL (II)	6 238 784,00	5 565 796,00	672 988,00

1 - RESULTATS D'EXPLOITATION (I-II) 598 489,00 596 377,00 2 112,00

● PRODUITS FINANCIERS (en euros)	2023	2022	Ecart 2023 réalisé 2022 réalisé
	12 mois	12 mois	
Produits participations - GIE - VACS	456 332,00	386 556,00	69 776,00
Autres intérêts et produits assimilés	59 780,00	14 840,00	44 940,00
TOTAL (III)	516 112,00	401 396,00	114 716,00

● CHARGES FINANCIERS (en euros)	2023	2022	Ecart 2023 réalisé 2022 réalisé
	12 mois	12 mois	
Dotations financières aux amortissements et provisions	90 000,00	0,00	90 000,00
Intérêts et charges assimilées	18 351,00	21 436,00	- 3 085,00
TOTAL (IV)	108 351,00	21 436,00	86 915,00

2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV) 407 762,00 379 961,00 27 800,00

3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV) 1 006 250,00 976 338,00 29 912,00

● PRODUITS EXCEPTIONNELS (en euros)	2023	2022	Ecart 2023 réalisé 2022 réalisé
	12 mois	12 mois	
Sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00
Sur opérations en capital	290,00	2 938,00	- 2 648,00
Reprise sur provisions et transferts de charges	80 492,00	572 154,00	- 491 662,00
TOTAL (V)	80 782,00	575 092,00	- 494 310,00

● CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros)	2023	2022	Ecart 2023 réalisé 2022 réalisé
	12 mois	12 mois	
Sur opérations de gestion	200 130,00	60,00	200 070,00
Sur opérations en capital	360,00	5 319,00	- 4 959,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	65 325,00	80 492,00	- 15 167,00
TOTAL (VI)	265 815,00	85 870,00	179 945,00

4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) - 185 033,00 489 222,00 - 674 255,00

Participation des salariés (VII)	0,00	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00	0,00	0,00

SOUS-TOTAL PRODUITS (I+III+V) 7 434 167,00 7 138 661,00 295 506,00

SOUS-TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII) 6 612 949,00 5 673 102,00 939 847,00

5 - RESULTAT AVANT IMPOTS (Produits - charges) 821 217,00 1 465 559,00 - 644 342,00

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs les adhérents
du Syndicat Professionnel,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Syndicat Professionnel « UNION DES TRANSPORTS PUBLICS » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Syndicat Professionnel à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations » de l'annexe aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et les hypothèses sur lesquels se fondent la comptabilisation des immobilisations, à revoir les calculs effectués par le Syndicat Professionnel.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres adhérents.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Syndicat Professionnel à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Syndicat Professionnel.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Syndicat Professionnel à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie,
Le 15 mars 2024
Pour la société SOFREC ASSOCIES FRANCILIENS

Laurent RIOUX
Commissaire aux Comptes





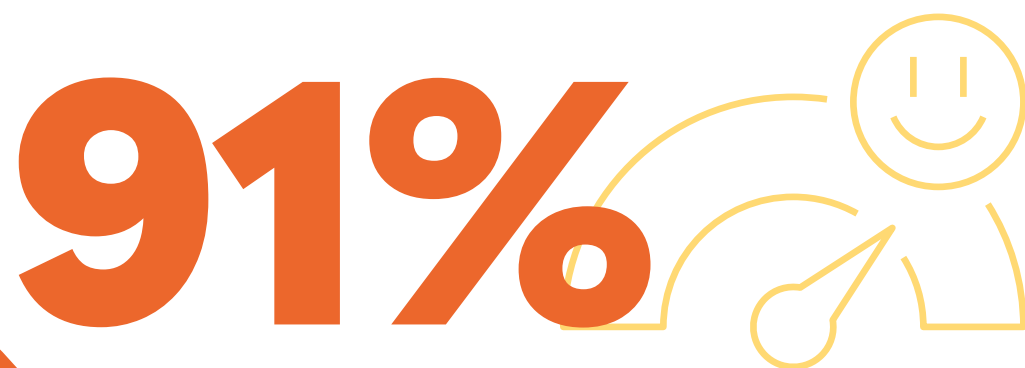
PERCEPTION ET RAYONNEMENT

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Dans le cadre de la démarche de certification de service Quali'OP dans laquelle l'UTP est résolument engagée, une enquête de satisfaction est réalisée chaque année auprès des adhérents. Celle-ci permet à l'UTP de comprendre l'appréciation portée sur ses activités et de mieux cerner les attentes de ses adhérents.

L'enquête s'articule autour de trois grands axes : la perception de l'UTP par ses adhérents, l'évaluation des actions de l'UTP en matière d'influence et dans le champ du dialogue social et de la formation, et enfin, la dernière partie vise à évaluer la satisfaction des adhérents sur les services.

Le questionnaire de l'enquête de satisfaction 2023 a été envoyé en janvier 2024 aux membres adhérents, qu'ils détiennent ou non un mandat au sein du Conseil d'administration, d'une commission ou d'un groupe de travail de l'UTP, ainsi qu'aux adhérents partenaires. 152 personnes ont répondu à cette enquête, contre 105 en 2022.



C'est le taux de satisfaction général exprimé en 2023.

« Position centrale et rassembleuse »

« Très bonne maîtrise des sujets »

« Parler d'une seule voix »

L'UTP VUE PAR SES ADHÉRENTS :

91%

Connaissance de l'UTP



91%

Efficacité et dynamisme de l'UTP

EVALUATION DES ACTIONS DE L'UTP :

88%

Actions d'influence



89%

Actions dans le champ du dialogue social et de la formation

SERVICE AUX ADHÉRENTS :

Accueil : **99%**

Organisation de réunions : **94%**

Information des adhérents : **93%**

Publications : **97%**

Communication et événementiel : **83%**

Espace adhérents sur le site UTP : **87%**



UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

- 1 **Jacques Ferrière**
Chargé de mission Ville de demain
- 2 **Christel Bénard**
Data manager
- 3 **Charles-Edouard Roehrich**
Chargé de mission Affaires institutionnelles
- 4 **Cécile Brou**
Comptable unique
- 5 **Laura Sangarin**
Chargée de mission Communication, Futur en Train
- 6 **Ruben Aupetit**
Assistant Communication (stage), Futur en train
- 7 **Aimée Sénécaut-Fauchet**
Juriste en droit social & droit pénal/ sûreté dans les transports

- 8 **Ahlam Karam**
Juriste en droit social
- 9 **Virginie Billet**
Chargée des relations adhérents
- 10 **Victorin Tchiyoko**
Employé polyvalent, reprographie
- 11 **Béatrice Simard**
Directrice du département Ressources
- 12 **Louis-Nicolas Doumet**
Chargé de mission Communication
- 13 **Géraldine Adam**
Directrice adjointe du département Affaires sociales et sûreté
- 14 **Florence Sautejeau**
Déléguée générale
- 15 **Houria Habchi**
Chargée de mission ingénierie de la formation professionnelle, Futur en Train

- 16 **Alice Bosler**
Chargée de mission Economie et financement des transports
- 17 **Catherine Guillon**
Assistante de direction
- 18 **Jean-Philippe Peuziat**
Directeur du département Affaires publiques
- 19 **Laurence Dourlen**
Assistante de direction
- 20 **Marine Le Chapalain**
Chargée de mission Affaires juridiques
- 21 **Juliette Fraile**
Directrice du département Valorisation et Communication
- 22 **Véronique Théroux**
Assistante de direction

- 23 **Yves Dufour**
Directeur adjoint du département Affaires sociales et sûreté
- 24 **Roxane Blondin**
Assistante de direction
- 25 **Céline Meunier**
Assistante de direction
- 26 **Rachel Rassat**
Chargée de mission Communication ;
- 27 **Florian Guichard**
Chargé des ressources humaines ;
- 28 **Stéphanie Lopes d'Azevedo**
Directrice du département Affaires économiques, technique et prospective
- 29 **Clémence Roquebert**
Juriste en droit social.

Ne sont pas sur la photo :

- Mathieu Dufour**
Directeur du département Affaires sociales et sûreté
- Cécilia Vaury**
Chargée de mission, Social urbain
- Élodie de Matos**
Chargée de mission emploi-formation
- Karine Maubert**
Chargée de mission Affaires juridiques
- Arthur Marsande**
Chargé de mission Affaires européennes
- Sigrid Clavieras**
Chargée de mission Techniques ferroviaires et ITS
- Canisius Gassa**
Chargé de mission Techniques et sécurité ferroviaire
- Michaël Royer**
Chargé de mission Technique urbain.



UTP

Union des Transports
Publics et ferroviaires

in X utp.fr

Union des Transports Publics et ferroviaires
17, rue d'Anjou - 75008 Paris

communication@utp.fr